



COSU STAT!ONNEMENT DU 23 NOVEMBRE 2017

FASH !NFOS CFDT

✓ *Affectation*

L'affectation en fonction des choix des postes sera communiquée fin Novembre 2017 par affichage en vigie, courrier individualisé et mail. 88% des agents obtiendront leur 1er ou 2ème choix (75% devraient obtenir leur 1^{er} choix et 13% leur deuxième).

Les brigades seront définies ultérieurement (A, B ou J). Les situations particulières, après étude des dossiers, seront prises en compte au cas par cas.

✓ *Mise en place du RIFSEEP nouveau régime indemnitaire en janvier 2018*

Celui-ci garantira le maintien des primes obtenues en décembre 2017 (hors prime exceptionnelle de 150€) La CFDT demande l'intégration de cette prime.

✓ *Lieux d'implantation des Vigies*

Toujours incertains, les baux ne sont toujours pas signés !!!

La CFDT a alerté sur la situation de la vigie du 9^{ème} dont la fin de bail est prévue le 31 décembre 2017 ... ! Les agents devront quitter les locaux à partir du 15 décembre ! Réponse de la ville : dès le 15 décembre 2017, une partie des agents sera affectée en fonction de leur choix, un accompagnement spécifique devrait être mis en place, et pour les autres un rapprochement fonctionnel sera effectué.

✓ *Inaptitude définitive*

Les agents reclassés ou en cours de reclassement qui n'ont pas été contactés, le seront très prochainement. La CFDT a dénoncé l'information donnée par la ville concernant la « Mise à la retraite d'office pour tout agent ne convenant pas au poste », et a exigé que les textes soient respectés. La Ville a reconnu cette erreur et sera vigilante à ces situations particulières !!!

✓ *Examen professionnel d'accès au grade d'ASPP pour l'année 2017*

Aucune précision dans l'intitulé n'était indiquée, concernant l'obligation de poste en 4/2. La CFDT a réclamé que les agents puissent bénéficier du libre choix.

✓ *Congés 2017 et 2018*

Rappel : Les agents transférés pourront prendre leurs congés restants de 2017 en 2018. Ne pas oublier de demander le solde de vos jours restants (document fourni par vos Contrôleurs).

Les RPS, CA, RTT seront conservés. Concernant le CET : dernière année ouvrant la possibilité d'indemnisation des jours.

✓ *Pass Navigo*

Penser à faire le changement avant le 31 décembre 2017, auprès d'une agence. L'attestation devra être fournie à la direction d'accueil (pour info, l'abonnement annuel est plus avantageux car 1 mois offert).

Remboursement à 100% : 50% droit commun, 17,50€ en IFFI (Indemnité forfaitaire pour les fonctions itinérantes), le reste en indemnitaire.

La CFDT restera toujours vigilante sur le suivi de ce transfert.

À suivre...prochain COSU Central à la Ville le 11 Janvier 2018.



ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE

Syndicat CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS

☎ 01 49 96 68 10

E-mail : spp.cfdt@paris.fr

Web : cfdtintercospp.fr

